

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1386

5 juin 2012

SOMMAIRE

Agence Immobilière du Luxembourg S.A.	Cinvesco S.A.	66527
..... 66484	Clouse S.A.	66490
Aveleos S.A.	CMP Holdings S.à r.l.	66528
..... 66496	CMP Intermediate Holdings S.à r.l.	66528
Bel Azur Properties	Compagnie de Participations Immobilières	
..... 66524	S.à r.l.	66490
Blaine S.à r.l.	Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l.	
..... 66497 66508	
Blue Dime Holding S.A.	Concept Live S.A.	66500
..... 66484	CorPeuM International S.A.	66495
BlueOrchard Loans for Development S.A.	Exane Funds 2	66526
..... 66482	Fahrenheit SICAV-SIF	66488
BNP PARIBAS Real Estate Investment Ma-	FDH Patrimoine	66491
agement Luxembourg S.A.	Fondation Recherche sur le Sida	66490
..... 66485	HSBC Investment Funds (Luxembourg)	
Bonaparte Immo S.A.	S.A.	66491
..... 66486	Hydrover Holdings S.A.	66508
BTP World S.A.	Jade de Chine Sàrl	66503
..... 66502	Jewel SPF S.A.	66482
Bureau Thierry Havelange Luxembourg	Jezara Holding S.A.	66527
..... 66488	Leverre International S.A.	66485
Buse & Cie Holding SA	Luxonen S.A.	66504
..... 66488	Michel Greco S.A.	66523
Cabro Investments S.à r.l.	Muppekëscht Sàrl	66492
..... 66490	Nesselrath S.A.	66528
Caldow Investments S.A.	Sartos Investments S.A.	66494
..... 66497	Satlynx S.à r.l.	66498
Canvest Corporation	Signalhorn S.à r.l.	66498
..... 66497	Total Invest SPF S.A.	66486
Capmark El Luxembourg S.à r.l.	Valoris 1	66489
..... 66488		
Carey S.A.		
..... 66502		
Carey S.A.		
..... 66502		
Carey S.A.		
..... 66500		
Caroline Holdings S.à r.l.		
..... 66489		
Carpe Corpus S.A.		
..... 66504		
Carpe Corpus S.A.		
..... 66504		
Centrum NS Luxembourg Sàrl		
..... 66526		
Cetinblew Investment S.A.		
..... 66526		
C.F.A.R.P.L. S.A.		
..... 66488		
Chamelle S.A.		
..... 66526		
Cima Claddings S.A.		
..... 66527		

BlueOrchard Loans for Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.644.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 7 mai 2012.
(l'"Assemblée")*

L'Assemblée accepte la démission de Jean-Philippe de Schrevel en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2012.

L'Assemblée décide de nommer Maria Teresa Zappia, Chief Investment Officer, née le 17 novembre 1966 à Marsala, Italie, avec adresse professionnelle au 32 rue de Malatrex, 1201 Genève, Suisse, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2012 et ce pour une période de 6 ans. Le mandat du nouvel administrateur sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants avec effet à partir du 22 mars 2012 et ce pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Hinnerk Koch, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A

- Alain Koch, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A

- Martijn Sinninghe Damsté, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A

- Geert Roosen, Chief Financial Officer, avec adresse professionnelle au 32, rue de Malatrex, 1201 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur de catégorie B

A Luxembourg, le 7 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012053710/30.

(120075391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Jewel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.192.

—
L'an deux mil douze, le six avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JEWEL SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2908 du 29 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline BESSIN, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de nouvelles catégories d'actions qui seront qualifiées d'actions de catégories D à H.
2. Libération intégrale du capital social souscrit de la société.
3. Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de 31.500 EUR à 200.000 EUR par émission de 168.500 actions nouvelles à répartir en actions de Catégories D, E, F, G et H, toutes ayant une valeur nominale de 1 EUR.
4. Souscription et libération en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
5. Modification subséquente de l'article 5 point 1 et point 3 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer de nouvelles catégories de classes d'actions qui seront qualifiées d'actions de Catégorie D, d'actions de Catégorie E, d'actions de Catégorie F, d'actions de Catégorie G et d'actions de Catégorie H.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (31.500.- EUR) à DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) par émission des actions nouvellement créées de Catégories D à H, et de les libérer par apport en espèces d'un montant total de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT VINGT CINQ EUROS (192.125.- EUR).

L'assemblée générale décide que de ce montant total de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT VINGT CINQ EUROS (192.125.- EUR) est versé:

- le montant de VINGT TROIS MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS (23.625.- EUR) aux fins de libération intégrale des actions de catégories A, B et C, souscrites lors de la constitution de la société;

- le montant de CENT SOIXANTE HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (168.500.- EUR) dans le compte capital de la société et émission de TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie D, TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie E, TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie F, TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie G et TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie H, toutes ayant une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR).

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'actionnaire unique actuel de la société à savoir Facts Services, une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.790, de sorte que le montant total de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT VINGT CINQ EUROS (192.125.- EUR), correspondant comme dit ci-avant à VINGT TROIS MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS (23.625.- EUR) pour la libération intégrale du capital et le montant de CENT SOIXANTE HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (168.500.- EUR) pour l'augmentation du capital proprement dite, est à la disposition de la société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de supprimer la faculté du capital autorisé dans les statuts et de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) représenté par DIX MILLE CINQ CENTS (10.500) actions de Catégorie A, DIX MILLE CINQ CENTS (10.500) actions de Catégorie B, DIX MILLE CINQ CENTS (10.500) actions de Catégorie C, TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie D, TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie E, TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie F, TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie G et TRENTE TROIS MILLE SEPT CENTS (33.700) actions de Catégorie H, toutes ces actions de ces huit catégories d'actions ayant une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2012. Relation: LAC/2012/16679. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053903/97.

(120075189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Blue Dime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012050793/10.

(120070754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Agence Immobilière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7315 Steinsel, 15, rue de l'École.

R.C.S. Luxembourg B 158.501.

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGENCE IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 283A, Route de Thionville, L-5885 Hesperange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.501, constituée par-devant Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, suivant acte reçu le 11 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 786 du 21 avril 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie STROTZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 283A, route de Thionville.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel HEIDERSCHEID, agent d'assurances, demeurant à L-8834 Folschette, 66, rue Principale.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel HEIDERSCHEID, agent d'assurances, demeurant à L-8834 Folschette, 66, rue Principale.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) et divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour :

1. Transfert du siège social du 283A, Route de Thionville, L-5885 Hesperange au 15, rue de l'Ecole, L-7315 Steinsel avec effet au 1^{er} avril 2012;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 283A, Route de Thionville, L-5885 Hesperange, au 15, rue de l'Ecole, L-7315 Steinsel avec effet au 1^{er} avril 2012.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Steinsel.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cents euros (EUR 600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Strotz, D. Heiderscheid, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2012. Relation: DIE/2012/4701. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012050758/57.

(120070930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

BNPP REIM Lux S.A., BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012050794/11.

(120070915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Leverre International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.592.

suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2012 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg
- la démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée, avec effet immédiat
- élection d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué: M. Christoph Nellinger, 70, Grand-Rue L - 1660 Luxembourg

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur et Administrateur-délégué,
70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Mme Andrea THIELENHAUS, Administrateur et Administrateur-délégué,
70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

M- Christoph Nellinger, Administrateur et Administrateur-délégué,
70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin en date du 16 avril 2018

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire

70, Grand-Rue

L - 1660 Luxembourg

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 16 avril 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

LEVERRE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2012054186/30.

(120075279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Bonaparte Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 131.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012050796/10.

(120070555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Total Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.136.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «TOTAL INVEST SPF S.A.» avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 904 du 6 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 167.136,

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la société «TOTAL INVEST SPF S.A.»,

Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que le comparant déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement conscient de la situation financière de la société,

Que le comparant se nomme liquidateur de la société et déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'actionnaire unique est investi de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé

et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'actionnaire; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande de ladite personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of April.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Appeared:

Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Said appearing person declared and requested the notary to state:

That the said appearing party is the sole shareholder of «TOTAL INVEST SPF S.A.», «société anonyme de gestion de patrimoine familial», having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 17 February 2012, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 904 of 6 April 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 167.136,

That the subscribed capital of the said company is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, all subscribed and fully paid-up,

That the appearing person is the owner of all the shares of the company «TOTAL INVEST SPF S.A.»,

That the appearing person, as sole shareholder, resolves to dissolve the company with immediate effect,

That the appearing person declares that he has full knowledge of the articles of incorporation of the company and that he is fully aware of the financial situation of the company,

That the appearing person appoints himself liquidator of the company and declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently, the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed,

That the sole shareholder hereby grants full discharge to the directors and auditor for their mandate up to this date,

That the books and records of the dissolved company shall be kept for five years at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

It has then been proceeded to the cancellation of the shareholders' register.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2012. Relation: LAC/2012/19720. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012051738/79.

(120072195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Bureau Thierry Havelange Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 44.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012050798/10.

(120070676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Buse & Cie Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012050799/9.

(120070646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

C.F.A.R.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 102.716.

Lors d'une réunion tenue le 29 avril 2012 le conseil d'administration a désigné comme administrateur délégué à la gestion journalière, avec pouvoir de signature unique: Monsieur Federico Bennewitz, ingénieur, né le 7 octobre 1960 Viareggio (Italie), domicilié I-59049 Viareggio (LU), via Edmondo De Amicis, 105. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Federico Bennewitz prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale de 2015.

Référence de publication: 2012050801/11.

(120070792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Capmark El Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.818.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 26 avril 2012, que:

- le siège social de la Société a été transféré au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 20 février 2012.

Veillez noter le changement d'adresse de Monsieur Peter Dickinson, gérant, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012050802/19.

(120070840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Fahrenheit SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.848.

L'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2012 a décidé de renouveler le mandat de M. Laurids Andersen JESSEN en tant que membre du conseil d'administration de Fahrenheit SICAV-SIF jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2016:

M. Per Olov OERLING, Membre du Conseil d'Administration

31, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

M. Austin J. O'CONNOR, Membre du Conseil d'Administration

3, rue de Donven, L-6840 Machtum

M. Laurids Andersen JESSEN, Membre du Conseil d'Administration

66, rue Haard, L- 4970 Bettange-sur-Mess

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012053195/24.

(120073882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012050803/10.

(120070728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Valoris 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.343.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 mai 2012 à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Résolutions:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs:

Mr Nicolas PHILIPPE, 54, Sussex Street, UK - SW1V4RG London

Mme Elisabeth SOGNY, 88 Ebury Street, UK - SW1 9QD London

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'augmenter le nombre des Administrateurs de 3 à 4 et de nommer au poste d'Administrateur:

Mme Barbara MULLER, née le 19.01.1941 à Luxembourg, domiciliée 8, rue des Jardins, L-5376 Uebersyren

Mr André BALDAUFF, né le 12.12.1949 à Winterthur, domicilié 8, rue des Jardins, L-5376 Uebersyren

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer ECG Domiciliation Sàrl, 7, Val Sainte Croix, L - 1371 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2012.

- Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012054092/26.

(120075623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Clouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.904.

—
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de Monsieur Peter Dickinson, administrateur, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Veillez en outre noter le changement d'adresse de Monsieur Philip Godley, administrateur, avec effet au 20 février 2012, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012050805/18.

(120070839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 120.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012050806/11.

(120070244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Cabro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABRO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012050814/11.

(120070802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Fondation Recherche sur le Sida, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Nicolas Ernest Barblé.
R.C.S. Luxembourg G 52.

—
Comptes de l'exercice 2011

Recettes		Dépenses	
Dons à la Fondation	22 562,44 €	Frais de salaires	308 266,94 €
Caisse centrale de l'Etat: participation transitoire aux frais de fonctionnement	539 911,00 €	Frais de TVA année 2010	28 000,00 €
Subsides des administrations communales	940,00 €	Frais de fonctionnement laboratoire de rétrovirologie	170 647,64 €
Intérêts	2 742,81 €	Frais de fonctionnement de la Fondation	46,50 €
		Caisse centrale de l'Etat: rbt excédent 2009	19 228,07 €

Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier		Avoir en caisse au 31 décembre	
2011	469 592,93 €	2011	509 560,03 €
	<u>1 035 749,18 €</u>		<u>1 035 749,18 €</u>

Budget de l'exercice 2012

Soutien à des projets de recherche	200 000,00 €
Frais d'équipement du laboratoire de rétrovirologie	20 000,00 €
Frais de salaires	15 000,00 €
Frais de formation continue	15 000,00 €
Frais de TVA exercice 2011	15 000,00 €
Frais de fonctionnement de la Fondation Recherche sur le S.I.D.A.	3 500,00 €
	<u>265 500,00 €</u>

Pour le Conseil d'Administration

Robert Hemmer / Pierre Kirpach

Président / Trésorier

Référence de publication: 2012054420/32.

(120076365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2012

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Fernand REINERS Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Michèle BIEL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

François FONTAINE

(résidant professionnellement à F-59023 LILLE Cedex, 33, avenue le Corbusier)

Changement d'adresse Fernand REINERS

Ancienne adresse: L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue

Nouvelle adresse: L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053202/24.

(120074044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.888.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 27 avril 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2013.
 - Madame Alexa Coates, Administrateur, résidant au Royaume-Uni, 8 Canada Square, E14 5HQ, Londres,
 - Monsieur Edgar Ng, Administrateur, résidant en Chine, 1, Queen's Road Central, Hong Kong.
2. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2013.

- Madame Marie-Hélène Boulanger, Administrateur, résidant professionnellement au Luxembourg, 16 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- Monsieur Didier Deleage, Administrateur, résidant en France, 4 Place de la Pyramide, 75419 Paris Cedex 08,
- Monsieur Steve Thatcher, Président du Conseil d'Administration, résidant au Luxembourg, 16 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- Monsieur Richard Long, Administrateur, résidant au Luxembourg, 16 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et
- Monsieur Tony Corfield, Administrateur, résidant en Angleterre, 78 St James Street, Greater London, Londres SW1 A1JB.

3. L'Assemblée a ré-élu KPMG Luxembourg S.à.r.l. dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2550 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012053875/28.

(120075412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Muppekëscht Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.496.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Madame Nadine BACH, étudiante, née le 25 janvier 1987 à Luxembourg, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 37, am Duerf.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de «MUPPEKËSCHT SARL»

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Clervaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la tonte et le toilettage pour chiens et chats, la vente d'articles de beauté, nourritures et accessoires pour animaux ainsi toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE EUROS (20.000,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur de DEUX CENT EUROS (200,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

1. Cession et transmission en cas d'associé unique Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14.

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,- EUR).

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Madame Nadine BACH, se désigne lui-même comme gérante unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L -9711 Clervaux, 2, Grand-Rue (place de la Libération).

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bach, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 24 avril 2012. Relation: CLE/2012/490. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 25 avril 2012.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2012051833/114.

(120071474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Sartos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.975.

L'an deux mille douze, le treize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «Sartos Investment S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.975, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 09 avril 2008. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société avec même effet.

2. Modification de l'article cinq des statuts de la Société en lui ajoutant un cinquième alinéa concernant la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de prendre des décisions par écrit.

3. Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier, deuxième alinéa des statuts de la Société est modifié, et un nouvel troisième alinéa est ajouté, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

Art. 1^{er}. (Troisième alinéa). «Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à prendre des décisions par écrit lesquelles auront le même effet qu'une décision prise à une réunion par physique.

En conséquence, un nouvel cinquième alinéa est ajouté à l'article cinq des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

Art. 5. (Cinquième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. METTLEN, D. MATTUCCI, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2012. Relation: EAC/2012/3373. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012051108/59.

(120070439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

CorPeuM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 160.271.

L'an deux mille douze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, Agissant pour et au nom de:

- CPM Partners S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. B.,

- Danube Investments S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. B. 160.205,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 avril 2011, laquelle enregistrée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présentes, afin d'être enregistrée avec la minute.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 13 avril 2011, enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2011, LAC/2011/17409, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 19 avril 2011, réf. B 160.271 - L110061186, a été constituée une société anonyme dénommée CorPeuM International S.A., avec siège social à L2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que des erreurs matérielles ont été commises et qu'il convient de lire l'acte comme suit:

Version anglaise:

...

1. CPM Partners S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by Luxembourg law, having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, in the process of registration with the RCSL; here represented by two of their directors, A.T.T.C Management s.à r.l. and A.T.T.C Directors s.à r.l., both with registered offices at 16

rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, and represented by their sole manager the Luxembourg company A.T.T.C (Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a. also with registered office at L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau and registered at the trade register of Luxembourg Section B under nr 72.915, itself represented by its managing director Mr Jean Pierre Van Keymeulen, who is empowered to validly bind said company by his sole signature by virtue of article 5 of the articles of incorporation, and

2. Danube Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by Luxembourg law, having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, in the process of registration with the RCSL; here represented by two of their directors, Mr Peeters Frank and Serge Pensaert, represented by Mr Jean-Pierre Van Keymeulen, director, with professional address in Luxembourg, 16, rue de Nassau, by virtue of a proxy given under private seal on April 11th, 2011.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following articles of association of a société anonyme (public limited liability company) that they hereby mutually establish as follows:..."

Version française:

...

1. CPM Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg («RCSL»); ici représentée par deux de ses administrateurs, A.T.T.C Management s. à r.l. et A.T.T.C Directors s. à r.l., toutes deux avec siège au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, et représentées par leur gérant, la société luxembourgeoise A.T.T.C (Advisors in Trust and Tax Consultants) S.A., également avec siège L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 72.915, elle-même représentée par un administrateur-délégué M. Jean Pierre Van Keymeulen, pouvant engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 5 des statuts.

2. Danube Investment S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg («RCSL»); ici représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Peeters Frank et Serge PENSAERT, représentée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 11 avril 2011.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société anonyme qu'ils établissent comme suit:

...»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2012. Relation: LAC/2012/18951. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012050809/62.

(120070549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.427.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 20 avril 2012, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Peter Harnacher, avec adresse au 5, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg
- Michel Schaus, avec adresse au 44, rue Principale, L-6990 Rameldange
- Jean Lucius, avec adresse au 66, rue de Luxembourg, L-4002 Esch/Alzette
- Marco Giorgi, avec adresse au 12, Via Burlamacchi, 20139 Milan, Italie
- Igor Akhmerov, avec adresse au 11, Broelberg, 8802 Kilchberg, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

3. nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012053018/23.

(120074288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Caldow Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.848.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société CALDOW INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 5 mars 2012

- Après délibération, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mademoiselle Andreea Antonescu en sa qualité d'Administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La ratification de la nomination de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann en remplacement de Mademoiselle Andreea Antonescu sera soumise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Monsieur Nicolas Hamel (Président du Conseil d'Administration), Mademoiselle Ingrid Lafond et Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012050815/19.

(120070733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Canvest Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 119.862.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 22 avril 2012

Le siège social de la Société a été transféré du 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 30 avril 2012.

Luxembourg, le 02.05.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CANVEST CORPORATION

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012050816/14.

(120070564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Blaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.679.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter, en date du 2 mai 2012 et avec effet immédiat, la démission de Charlmaine Velia en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en tant que gérants de catégorie B de la Société, pour une durée illimitée:

- Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A
- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B
- Michiel Kramer, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Blaine S.à r.l.

Référence de publication: 2012051906/21.

(120072769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

**Signalhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Satlynx S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of April,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

1) Signalhorn Holding S.à r.l., with registered office at 2, Route d'Arlon, L-8399 Windhof registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.549,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 February 2012.

2) Sato Limited, with registered office at 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay 1, Road Town Tortola, British Virgin Islands, registered with Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under registration number 351620,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 April 2012.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatories and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Signalhorn Holding S.à r.l. and Sato Limited, prenamed, are the sole shareholders of Satlynx S.à r.l., a private limited liability company "société à responsabilité limitée" with registered office in L - 8399 Windhof, 2, Route d'Arlon registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.340 incorporated by deed of Maître Frank Baden, formerly notary residing in Luxembourg, on 20 December 2005, published in the Mémorial C, number 730 of 11 April 2006. The articles of association of the Company have been modified several times and for the last time on 2 February 2012 pursuant a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the company is fixed at eight million nine hundred and seventy-three thousand eighty-one Euro (EUR 8,973,081.-) represented by fifty thousand six hundred and seventeen (50,617) class A shares with a nominal value of one hundred and seventeen Euro (EUR 117.-) each and twenty-six thousand seventy-six (26,076) class B preference shares with a nominal value of one hundred and seventeen Euro (EUR 117.-).

3) After this had been set forth, the above named shareholders, representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The general meeting decides to change the corporate name of the company from «Satlynx S.à r.l.» into «Signalhorn S.à r.l.»

Second resolution

The general meeting decides, subsequently, to amend the first article of the articles of association of the company, which henceforth shall read as follows:

« Art. 1. Form and Name

There exists, a société à responsabilité limitée under the name of «Signalhorn S.à r.l.» (hereinafter the «Company»).»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ONT COMPARU

1) Signhorn Holding S.à r.l., avec siège social au 2 Route d'Arlon, L-8399 Windhof, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.549.

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 17 février 2012.

2) Sato Limited, avec siège social au 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay 1, Road Town Tortola, Îles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 351620,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 3 avril 2012.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que Signhorn Holding S.à r.l., et Sato Limited, préqualifiées, sont les seuls et uniques associés de Satlynx S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Route d'Arlon, L-8399 Windhof, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.340, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, anciennement notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 730 du 11 avril 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 2 février 2012 selon un acte du notaire instrumentaire non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à huit million neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-un Euros (8.973.081,- EUR) représenté par cinquante mille six cent dix-sept (50.617) parts sociales de classe A et vingt-six mille soixante-seize (26.076) parts sociales de préférence de classe B d'une valeur nominale de cent dix-sept Euros (117,- EUR) chacune.

3) Ensuite les associés ci-dessus nommés, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de «Satlynx S.à r.l.» en «Signalhorn S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier subséquemment le premier article des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

« Art. 1^{er}. Forme et Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Signalhorn S.à r.l.» (la «Société»).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette - Actes Civils, le 26 avril 2012. Relation: EAC/2012/5359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012051097/103.

(120070721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CAREY S.A.
Signature

Référence de publication: 2012050817/12.

(120070476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Concept Live S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 120.394.

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois d'août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CONCEPT LIVE S.A.», ayant son siège social à L-9964 Huldange, 3, Op der Schmett, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.394, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2224 du 28 novembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline LISSOIR - DEFOURNY, administrateur, demeurant à L-2533 Luxembourg, 17B, rue de la Semois.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L9964 Huldange, 3, Op der Schmett à l'adresse -2611 Luxembourg, 13, Route de Thionville;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour
3. Suppression de toute référence à la souscription des actions par les actionnaires au niveau de l'article 5 des statuts de la Société, et modification subséquente de l'article 5 des statuts
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de -L-2611 Luxembourg, 13, Route de Thionville.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise..»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence à la souscription des actions par les actionnaires au niveau de l'article 5 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix euros) chacune.

Les actions ont été intégralement libérées en espèces par les actionnaires, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou, en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Si les actions sont nominatives un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

Si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir par lettre recommandée aux autres actionnaires, qui bénéficient d'un droit de préemption, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société. Le prix de cession des actions sera établi, à défaut d'autre accord, sur base du bilan moyen des trois derniers exercices. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg à la demande de la partie la plus diligente.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence. Les actions destinées aux actionnaires ayant renoncé seront offertes aux autres actionnaires qui disposeront d'un délai d'un mois pour répondre. Les actions qui n'auront pas trouvé preneur dans les délais pourront être librement mises en vente.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé Lissoir, Schmit, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 03 mai 2012. Relation: LAC/2012/20230. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053108/96.

(120074773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.743.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 18 avril 2012

Aux termes d'une délibération en date du 18 avril 2012, le Conseil d'Administration a accepté la décision de Monsieur Jean Lambert de céder son poste de délégué à la gestion journalière (Directeur Général) à compter du 30 avril 2012.

En son remplacement, le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de délégué à la gestion journalière (Directeur Général), Monsieur Black Barry, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg pour une période indéterminée avec effet au 1^{er} mai 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012050818/15.

(120070706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 20 avril 2012

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Brian Resnick, Javier Chincotta, Joseph Lurie et Kevin McAuliffe administrateur et Président du Conseil d'Administration venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du Réviseur d'entreprises agréé DELOITTE S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean Lambert, administrateur, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant au 11, Rue André Chevalier à L-1357 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012050819/18.

(120070916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

BTP World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 59.580.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 23 mars 2012

L'assemblée générale extraordinaire de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 23 mars 2012;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- décide que les livres et documents sociaux de la succursale suisse seront déposés et conservés pendant une période de dix ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

BTP World S A. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2012051927/21.

(120072820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Jade de Chine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 2, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 46.267.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Yuk Fai TANG, restaurateur, né à Hong Kong (Chine), le 17 janvier 1956, demeurant à L-4451 Belvaux, 212, route d'Esch.

2. Madame Tuyet Phuong TRAN, épouse LUONG, serveuse, née à Cholon (Vietnam), le 13 mai 1955, demeurant à L-1619 Luxembourg, 37, rue Michel Gehrend.

Les comparants sont les seuls associés de Jade de Chine SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 46.267, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 23 mars 1994 (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution:

Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 19 décembre 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3920 du 28 janvier 2003, et pour autant que de besoin, les associés confirment la conversion du capital social de cinq cent mille (500.000) francs luxembourgeois (Luf 500.000) à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68) ainsi que l'augmentation du capital social d'un montant de cent cinq euros trente-deux cents (€ 105,32.-) pour le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68) à un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125) chacune, détenues comme suit:

- Monsieur Yuk Fai TANG: cinquante (50) parts sociales
- Madame Tuyet Phuong TRAN: cinquante (50) parts sociales

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125) chacune.»

Deuxième résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon vers L-5442 Roedt-Trintang, 2, rue de Canach.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Roedt-Trintang.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. F. TANG, T. P. TRAN-LUONG et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. LAC/2012/ 17488. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012051498/49.

(120071382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Carpe Corpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3932 Mondercange, 70, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 138.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29/12/2011.

Référence de publication: 2012050820/10.

(120070735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Carpe Corpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3932 Mondercange, 70, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 138.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29/12/2011.

Référence de publication: 2012050821/10.

(120070737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 30.541.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of April,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of LUXONEN S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 30.541, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 May 1989, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 27 September 1989, number 274 (the "Company").

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 July 2011, number 1579.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Claude NIEDNER, maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mr Carsten OPITZ, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Johan KUYLENSTIerna, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Cancellation of the 27,000 shares in the Company acquired by the Company in the financial year ending on 31 December 2011.

2. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of SEK 157,247,034.79 to SEK 156,839,962.15.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That a majority of five million three hundred thirty-three thousand eight hundred ninety (5,333,890) out of a total of ten million four hundred and twenty-nine thousand seven hundred and sixty (10,429,760) shares of the Company being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened by notices published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 March 2012, number 719 and the Luxemburger Wort on 19 March 2012.

IV.- That the present meeting, representing a majority of five million three hundred thirty-three thousand eight hundred ninety (5,333,890) out of a total of ten million four hundred and twenty-nine thousand seven hundred and sixty (10,429,760) shares of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the statement of the chairman and having verified that it was regularly constituted, the general meeting took the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to cancel twenty seven thousand (27,000) shares of category "A" without nominal value in the Company acquired by the Company during the financial year that ended on 31 December 2011 (the "Cancelled Shares").

The accounting value of each share of category "A" of the Company amounts to fifteen Swedish Kronor and zero seven six seven six four four five öre (SEK 15.07676445).

As the Company is the owner of the Cancelled Shares, no payment shall result from such cancellation.

This resolution was adopted by five million three hundred thirty-three thousand eight hundred ninety (5,333,890) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions out of five million three hundred thirty-three thousand eight hundred ninety (5,333,890) votes.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred seven thousand seventy-two Swedish Kronor and sixty-four öre (SEK 407,072.64) so as to bring it from its current amount of one hundred fifty-seven million two hundred forty-seven thousand and thirty-four Swedish Kronor and seventy-nine öre (SEK 157,247,034.79) down to one hundred fifty-six million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred and sixty-two Swedish Kronor and fifteen öre (SEK 156,839,962.15).

The amount of four hundred seven thousand seventy-two Swedish Kronor and sixty-four öre (SEK 407,072.64) shall be allocated to the profit to be brought forward.

This resolution was adopted by five million three hundred thirty-three thousand eight hundred ninety (5,333,890) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions out of five million three hundred thirty-three thousand eight hundred ninety (5,333,890) votes.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at one hundred fifty-six million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred and sixty-two Swedish Kronor and fifteen öre (SEK 156,839,962.15) represented by ten million four hundred and two thousand seven hundred and sixty (10,402,760) shares of category "A" without nominal value, each carrying one voting right in the general assembly.

The shares of category "A" are in nominative form.

The authorized capital is fixed at four billion six hundred twenty-one million three hundred eighty thousand Swedish Kronor (SEK 4,621,380,000) to consist of thirty-seven million five hundred thousand (37,500,000) shares of category "A" without nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution by the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law."

This resolution was adopted by five million three hundred thirty-three thousand eight hundred ninety (5,333,890) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions out of five million three hundred thirty-three thousand eight hundred ninety (5,333,890) votes.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, 26, rue Philippe II, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt avril,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de LUXONEN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 30.541, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 septembre 1989, numéro 274 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juillet 2011 numéro 1579.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude NIEDNER, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carsten OPITZ, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Johan KUYLENSTIERNA, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Annulation de 27.000 actions de la Société, acquises par la Société au cours de l'exercice social s'étant terminé le 31 décembre 2011.

2. Réduction du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de SEK 157.247.034,79 à SEK 156.839.962,15.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées aux présentes après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que sur le total des dix millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent soixante (10.429.760) actions de la Société, une majorité de cinq millions trois cent trente-trois mille huit cents quatre-vingt-dix (5,333,890) actions étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été dûment convoqués par des avis de convocation publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 mars 2012, numéro 719 et au Luxemburger Wort le 19 mars 2012.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant une majorité de cinq millions trois cent trente-trois mille huit cents quatre-vingt-dix (5,333,890) actions sur un total de dix millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent soixante (10.429.760) actions de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé du président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'annuler vingt-sept mille (27.000) actions de catégorie «A» de la Société, sans désignation de valeur nominale, acquises par la Société au cours de l'exercice social s'étant terminé le 31 décembre 2011 (les «Actions Annulées»).

La valeur comptable de chaque action de catégorie «A» de la Société s'élève à quinze couronnes suédoises et zéro sept six sept six quatre quatre cinq öre (SEK 15,07676445).

Toutes les Actions Annulées étant détenues par la Société même, aucun paiement ne sera effectué en vertu de l'annulation.

La présente résolution a été adoptée avec cinq millions trois cents trente-trois mille huit cents quatre-vingt-dix (5,333,890) voix en faveur, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention, sur cinq millions trois cent trente-trois mille huit cents quatre-vingt-dix (5,333,890) voix.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent sept mille soixante-douze couronnes suédoises et soixante-quatre öre (SEK 407,072.64) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante-sept millions deux cent quarante-sept mille trente-quatre couronnes suédoises et soixante-dix-neuf öre (SEK 157.247.034,79) à un montant de cent cinquante-six millions huit cent trente-neuf mille neuf cent soixante-deux couronnes suédoises et quinze öre (SEK 156.839.962,15).

Le montant de quatre cent sept mille soixante-douze couronnes suédoises et soixante-quatre öre (SEK 407,072.64) sera affecté au bénéfice à reporter.

La présente résolution a été adoptée avec cinq millions trois cent trente-trois mille huit cents quatre-vingt-dix (5,333,890) voix en faveur, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention, sur cinq millions trois cents trente-trois mille huit cents quatre-vingt-dix (5,333,890) voix.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est de cent cinquante-six millions huit cent trente-neuf mille neuf cent soixante-deux couronnes suédoises et quinze öre (SEK 156.839.962,15), représenté par dix millions quatre cent deux mille sept cent soixante (10.402.760) actions de catégorie «A», sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions de catégorie «A» sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à quatre milliards six cent vingt et un millions trois cent quatre-vingt mille couronnes suédoises (SEK 4.621.380.000) qui sera représenté par trente-sept millions cinq cent mille (37.500.000) actions de la catégorie A, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

La présente résolution a été adoptée avec de cinq millions trois cent trente-trois mille huit cents quatre-vingt-dix (5,333,890) voix en faveur, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention, sur cinq millions trois cents trente-trois mille huit cents quatre-vingt-dix (5,333,890) voix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 26, rue Philippe II, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. NIEDNER, C. OPITZ, J. KUYLENSTIERNA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2012. LAC/2012/18707. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053356/196.

(120074877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 785.925,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.678.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012050835/11.

(120070551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Hydrover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.415.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of April.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ingnova S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B number 168031, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

here represented by Mr. Samir EL MOUSSAOUI, private employee, residing professionally in 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on April 16, 2012,

which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a Public Limited Company and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one Sole Shareholder or several Shareholders.

The Company exists under the corporate name of Hydrover Holdings S.A.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors of the Company or, in the case of a Sole Director by a decision of the Sole Director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors or, in the case of a Sole Director by a decision of the Sole Director.

In the event that, in the view of the Board of Directors or the Sole Director, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. – Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office.

The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the Board of directors, within the limits of the authorised capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors or the Sole Director to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws, the Board of Directors or the Sole Director to do so.

Chapter III. - Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a Board of Directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may elect by co-optation a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B Directors (the "Class B Directors").

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Managing Director.

11.1. The daily management (i.e. all daily operations, business activities and representation of the Company with respect thereto) of the Company shall be conducted by the Managing Director, who shall be a member of the Board and who shall be elected by the General Meeting. The Managing Director shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

11.2. The shareholders of the Company shall determine the remuneration of Managing Director and term of his/her office. The Managing Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the General Meeting.

11.3 The Managing Director shall comply with all instructions and guidelines (if any) given by the Board.

11.4. In case of the issues which are unusual for the Company and/or do not fall within the scope of daily management, the Managing Director shall make decisions only following the delegation of powers from the Board.

11.5. The Managing Director shall keep the Board properly informed about key business of the Company within his/her power to represent the Company.

Art. 12. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, Indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such tech-

nical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 18. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and any member of the Board of Directors or the secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 19. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Sole Shareholder, General meeting of Shareholders

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on June 4 at 3:00 p.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) days prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a

shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5.00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 28. Sole shareholder's resolutions, Minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, distribution of earnings

Art. 29. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the following year.

Art. 30. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 31. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the party appearing Ingnova S.à r.l., re-named.

This party has subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

Ingnova S.à r.l.	31,000 shares
TOTAL:	31,000 shares

All the shares of a par value of one Euros (EUR 1.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation – Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euros).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Sole Shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of the members of the Board of Directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on 2017:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Mr. Sergio Gabriel Capettini, born on 27 November 1967, in Buenos Aires, Argentina, residing Avenida Industria n° 6-8 A, Nave 17, 28108 Alcobendas, Madrid, Spain,

- Mr Rudy Charles Ivon Ostlender, born on 11 January 1962, in Gent, Belgium, residing at Avenida Industria n° 6-8, Nave 17, 28108 Alcobendas, Madrid, Spain.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect, with immediate effect, EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 33065, as statutory auditor for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year ending in 2017.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Ont comparu:

Ingnova S.à r.l., une société constituée et régie selon les Lois du Grand-Duché du Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 168031, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

ici représentée par Monsieur Samir EL MOUSSAOUI, employé privé, avec adresse professionnelle à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 13 avril 2012,

laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er}. Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination Hydrover Holdings S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'un Administrateur unique, par sa seule décision.

Si le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre 2. Capital, Actions.

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un EURO (1,- EUR) chacune et étant entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un associé unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires pourront qualifier les administrateurs nommés d'administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou d'administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. L'Administrateur-Délégué.

11.1 La gestion quotidienne (c'est-à-dire toutes les opérations quotidiennes, les activités commerciales et la représentation de la Société en vertu des présentes) de la Société sera menée par l'Administrateur-Délégué,

Qui doit être un membre du Conseil d'Administration et qui est élu par l'Assemblée Générale. L'Administrateur-Délégué est élu pour une durée n'excédant pas six(6) ans et est ré-éligible.

11.2. Les actionnaires de la Société déterminent la rémunération de l'Administrateur-Délégué et la durée de son mandat. L'Administrateur-Délégué peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

11.3. L'Administrateur-Délégué doit se conformer aux instructions et directives (le cas échéant) du Conseil d'Administration.

11.4. Dans le cas de questions inhabituelles pour la Société et/ou ne relevant pas du champ d'application de la gestion journalière, l'Administrateur Délégué ne pourra prendre de décisions qu'à la suite d'une délégation de pouvoirs transmise par le Conseil d'Administration

11.5. L'Administrateur-Délégué doit tenir le Conseil d'Administration bien informé de toutes les affaires importantes de la Société.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'Intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont

à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 18. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 19. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Associé unique, assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 4 juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 28. Résolutions de l'associé unique, Procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de l'année suivante.

Art. 30. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 31. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant, Ingnova S.à r.l., précitée ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Ingnova S.à r.l.	31.000 actions
TOTAL:	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 tel que modifié de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros(EUR 1.300).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à six (6) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant en 2017:

- Mr. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Mr. Sergio Gabriel Capettini, né le 27 novembre 1967 à Buenos Aires, Argentine, résidant au Avenidad Industria n° 6-8 A, Nave 17, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne,

- Mr. Rudy Charles Ivon Ostlender, né le 11 janvier 1962 à Gent, Belgium, résidant au Avenidad Industria n° 6-8 A, Nave 17, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne,

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, EUROPEAN TRUST SERVICES (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065, commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant en 2017.

3. Décide de fixer le siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Samir El Moussaoui, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 avril 2012. LAC/2012/18163. (Reçu 75,- €)0

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012049815/839.

(120068627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Michel Greco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 38.255.

—
Extrait rectificatif de l'extrait déposé et enregistré le 06/10/2011 sous la référence L110158904

Suite à la démission avec effet au 1^{er} octobre 2011 de Monsieur Joseph Roeder de ses fonctions d'administrateur de la société, le conseil d'administration a coopté Monsieur Joseph Hoffman qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Joseph Hoffmann, adjoint au directeur, demeurant professionnellement au 8a, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

En outre, l'adresse des autres administrateurs sont désormais les suivantes:

- Monsieur Paul Peckels, administrateur, Président, demeurant professionnellement au 8a, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marie Schanck, administrateur, demeurant professionnellement au 8a, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg;

- Monsieur Michel Greco, administrateur et délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au 1, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, administrateur, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Pour MICHEL GRECO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012052144/25.

(120072420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Bel Azur Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.839.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of April, before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The undersigned, Foxley Holdings Limited, an limited company existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11 Bath Street, St Helier, Jersey JE2 4ST, Channel Island, registered with the Jersey Companies Registry under number 109764 (the Parent),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its proxyholder, has requested the notary to state that:

I. The Parent is the sole shareholder of BEL AZUR PROPERTIES, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 107.839 (the Company).

II. The Company has been incorporated on May 3, 2005, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 945 dated September 26, 2005. The articles of association of the Company have not been amended since.

III. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into two (2) shares with a par value of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,250) each, all entirely subscribed and fully paid in.

IV. The Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company.

Resolutions

The Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has decided, in order to save the costs of the administration of the Company to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company;

(ii) to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

(iii) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(iv) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(v) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years as from the date of publication of the present deed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatrième jour d'avril, par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La soussignée, Foxley Holdings Limited, une société existant selon les lois de Jersey, dont le siège social se situe au 11 Bath Street, St Helier, Jersey JE2 4ST, Channel Island, immatriculée auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro 109764 (la Société Mère),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instruant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a prié le notaire d'acter que:

I. La Société Mère est la seule associée de BEL AZUR PROPERTIES, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.839 (la Société).

II. La Société a été constituée en date du 3 mai 2005 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 945 du 26 septembre 2005. La Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux (2) parts sociales ayant une valeur nominale de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) chacune.

IV. La Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société.

Résolutions

La Société Mère, agissant en qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

(iii) en tant que liquidateur de la Société de noter (i) que l'activité de la Société a cessé, (ii) que, à l'exception des frais administratifs liés aux besoins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées, (ii) qu'elle est investie de tous les actifs, passifs et engagements financiers (y compris le passif fiscal), connus ou inconnus, de la Société et (iii) qu'elle s'engage à prendre à sa charge tout le passif restant (le cas échéant) à charge de la Société afin d'assurer que la liquidation de la Société soit effectuée sans dommage;

(iv) partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

(v) de garder les livres, documents et dossiers de la Société pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2012. Relation: EAC/2012/4653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012051334/102.

(120071576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 114.732.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée») tenue au siège social de la société le jeudi 26 avril 2012

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Philippe Sanlaville, Lionel Assoun et Pierre Séquier pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers Sàrl, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2013.

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012050875/17.

(120070348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 85.523.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse de l'associé, Apsys Investment S.à r.l, est modifiée comme suit:

62 Avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012050826/14.

(120070677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Cetinblew Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.270.

—
Par lettre recommandée adressée le 26 avril 2012 à la société CETINBLEW INVESTMENT S.A. en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société CETINBLEW INVESTMENT S.A. en liquidation avec effet immédiat.

Partant, le siège social de ladite société CETINBLEW INVESTMENT S.A. en liquidation est dénoncé avec effet immédiat également.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012050827/14.

(120070192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 65.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012050828/9.

(120070832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Cima Claddings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 141.908.

Il est pris note de la démission de Madame Marie BOURLOND, Administrateur de catégorie B de la société CIMA CLADDINGS S.A. avec effet au 30 avril 2012.

Luxembourg, le 30/04/2012.

Pour: CIMA CLADDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2012050829/15.

(120070317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Cinvesco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.100.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

- Par jugement du 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CIN-YESCO S.A., ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Emilie Waty

Le liquidateur

Référence de publication: 2012050830/15.

(120070296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Jezara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.441.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 avril 2012 à 11.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs:

Administrateur de classe A:

- Jean-Tony LEAC, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Petits Carreaux, 2 à F-75002 PARIS.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

- La société Cosafin SA, société anonyme, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et représentée par Monsieur Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012053307/24.

(120073938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

CMP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 164.053.890,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.946.

—
Avec effet au 16 avril, 2012 Monsieur Jack Groesbeek, a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012050831/12.

(120070543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

CMP Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.270.877.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.730.

—
Avec effet au 16 avril, 2012 Monsieur Jack Groesbeek, a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012050832/12.

(120070542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Nesselrath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.037.

—
suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2012 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg

- la démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée, avec effet immédiat

- élection d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué: M. Christoph Nellinger, 70, Grand-Rue L - 1660 Luxembourg

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur et Administrateur-délégué,

70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Mme Andrea THIELENHAUS, Administrateur et Administrateur-délégué,

70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

M. Christoph Nellinger, Administrateur et Administrateur-délégué,

70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin en date du 16 avril 2018

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire

70, Grand-Rue

L - 1660 Luxembourg

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 16 avril 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

NESSELRATH S.A.

Signature

Référence de publication: 2012054195/30.

(120075246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.